

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service eau potable**

**Exercice 2015
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU -----

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Téléphone : 02-32-80-36-05 Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2016 DSP2 10047
Type de document	RPQS eau potable
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	26 octobre 2015
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.

Sommaire

1	Caracterisation technique du service.....	5
1.1	Intervenants, territoire, population	5
1.2	Mode de gestion du service	6
1.3	Nombre d'abonnés.....	7
1.4	Prélèvement de la ressource en eau.....	8
1.5	Achats d'eau	8
1.6	Les biens du service	9
1.7	Bilan des volumes vendus	10
1.8	Bilan des volumes consommés	11
1.9	Illustration des flux.....	12
2	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1	Modalités de tarification	12
2.2	Les recettes du service	14
3	Les indicateurs de performance du service	14
3.1	Qualite de l'eau	14
3.2	Protection de la ressource en eau.....	17
3.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	17
3.4	Indice de performance du réseau	19
3.5	Taux de renouvellement des réseaux	24
4	Financement des investissements	24
4.1	Branchements en plomb	24
4.2	Travaux et investissementS engagés par la collEctivité	24
4.3	Travaux réaliséspar le délégataire	24
4.4	Etat de la dette	26
4.5	Amortissement des biens.....	26
4.6	Projets à l'étude	26
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	27
5.2	Opérations de coopération décentralisée	27
6	Facture Type « eau-assainissement collectif »	28

Les indicateurs

Indicateur	VALEUR 2015
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 781
[D102.0] Prix du service de l'eau au m ³ TTC	2,59 €/m ³
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologique	100,0 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100,0 %
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	83 %
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	1,96 m ³ /jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	1,71 m ³ /jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0% en 2015
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %
[P109.0] Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,38 %
[P155.1] Taux de réclamations	1,08 u/1000 abonnés

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp

1, place du Général Leclercq

76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont :

-  La protection de la ressource
-  La production
-  Le traitement
-  L'adduction et le stockage
-  La distribution

Le service fait l'objet d'une délégation de service public avec la société :

VEOLIA EAU

Bureau local

101, route de Valmont

76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2015 (RAD 2015) :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
BENOUVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	119	137	155	172	175	1,7%
BORDEAUX SAINT CLAIR						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	592	604	616	638	648	1,6%
CRIQUEBEUF EN CAUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	401	398	389	375	361	-3,7%
EPREVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 017	1 022	1 032	1 049	1066	1,6%
FECAMP						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	595	592	587	590	590	0%

FROBERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 059	1 043	1 028	1 037	1106	6,7%
GANZEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	101	100	103	107	111	3,7%
GERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	419	419	409	397	385	-3%
LES LOGES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 137	1 144	1 142	1 137	1156	1,7%
MANIQUERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	467	474	481	452	423	-6,4%
SAINT LEONARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 577	1 860	1 865	1 871	1875	0,2%
TOURVILLE LES IFS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	548	556	579	571	565	-1,1%
VATTETOT SUR MER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	316	319	322	326	330	1,2%

La population totale desservie est la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	8 348	8 668	8 708	8 723	8791	0,8%

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'eau potable fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

- ✚ Début du contrat : 1^{er} janvier 2012
- ✚ Fin du contrat : 31 décembre 2023
- ✚ Durée : 12 ans

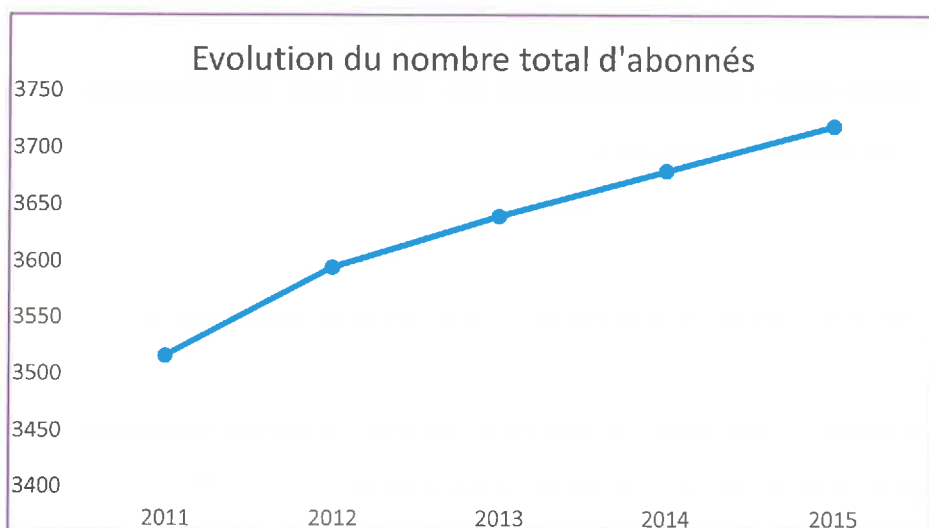
Aucun avenant n'a été passé depuis le début de ce contrat.

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
BÉNOUVILLE	112	114	115	115	113	-1,7%
BORDEAUX SAINT CLAIR	282	291	293	296	304	2,7%
CRIQUEBEUF EN CAUX	160	168	181	193	196	1,6%
EPREVILLE	421	420	420	424	430	1,4%
FECAMP	33	34	35	35	35	0,0%
FROBERVILLE	479	486	488	496	500	0,8%
GANZEVILLE	50	51	49	49	50	2%
GERVILLE	174	177	180	179	180	0,6%
LES LOGES	542	546	550	549	552	0,5%
MANIQUERVILLE	148	149	151	154	157	1,9%
SAINT LEONARD	605	653	669	682	684	0,3%
TOURVILLE LES ÎFS	241	238	239	239	244	2,1%
VATTETOT SUR MER	266	266	268	267	273	2,2%

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Nombre total d'abonnés (clients)	3 517	3 595	3 640	3 680	3720	1,1%
domestiques ou assimilés	3 502	3 581	3 632	3 672	3712	1,1%
autres que domestiques	11	12	6	6	6	0,0%
autres services d'eau potable	4	2	2	2	2	0,0%



1.4 PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

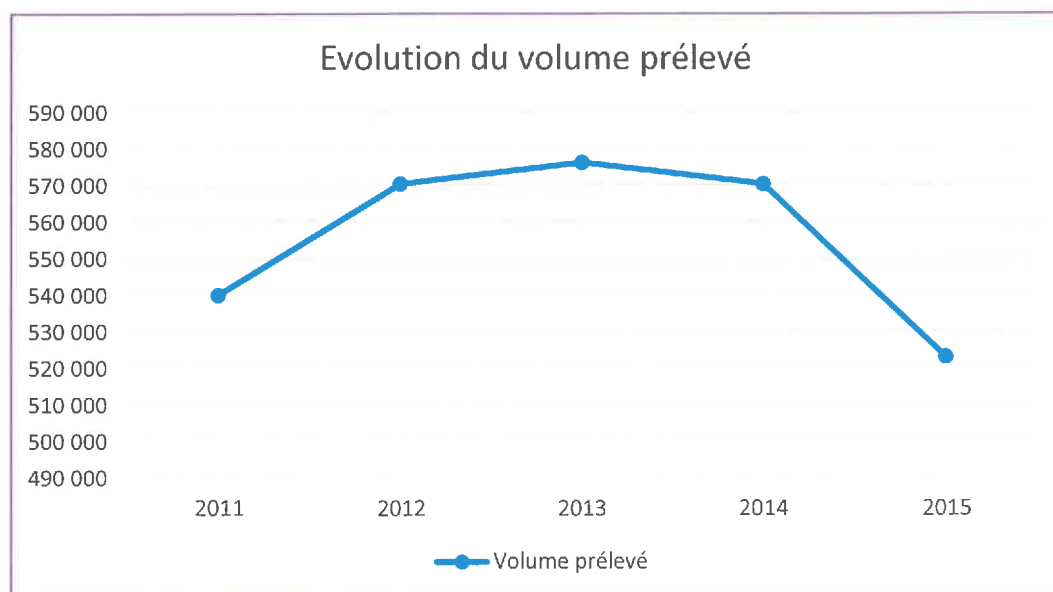
Le SIAEPA dispose de sa propre ressource. Il s'agit d'un forage situé sur la commune de Bec de Mortagne. Le captage a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique le 10 juin 2013 autorisant le prélèvement d'eau souterraine dans les conditions suivantes :

- Volume journalier autorisé : 3200m³/j
- Débit horaire maximum : 140m³/h

L'ouvrage est équipé de deux pompes de 120m³/h, la production moyen journalière est de 150m³/j.

Le tableau, ci-après, indique les prélèvements et leur évolution :

Volume prélevé par ressource (m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Station Bec de Mortagne.	540 032	570 352	576 203	570 351	513 029	-10,1%

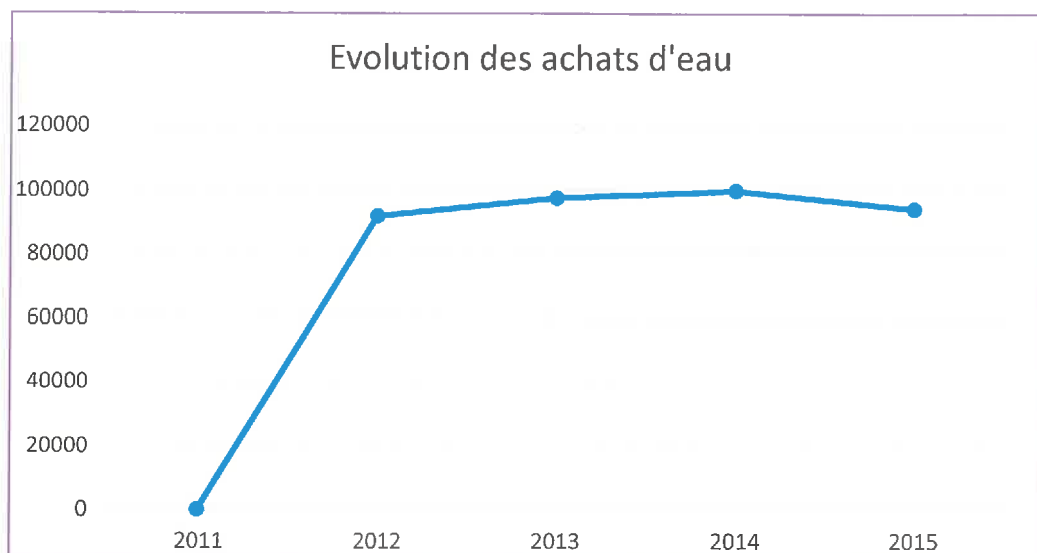


Le prélèvement a baissé de 10,1% en 2015.

1.5 ACHATS D'EAU

Le SIAEPA complète sa production par des achats en gros à la ville de Fécamp. Le tableau, ci-après, indique les achats d'eau et leur évolution :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m ³)	546	91 775	97 482	99 734	94 112	-5,6%



Les achats d'eau présentent une légère régression de 5,6% en 2015.

1.6 LES BIENS DU SERVICE

1.6.1 Les ouvrages de production et de mise en distribution

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de production	Capacité de production
Station Bec de Mortagne	3 200 m³/j
Avec une usine de traitement de la turbidité d'eau potable à Tourville les Ifs	140 m³/h

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m³/h)	Capacité de stockage (m³)
Surpresseur : Bordeaux st Clair	5	25
Surpresseur : Tourville les ifs)	200	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)
Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp	1 000
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (enterré)	25
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (tour)	300
Réservoir ou château d'eau : Tourville les Ifs (réservoir)	550
Capacité totale	1 875

1.6.2 Distribution et comptage

Canalisations	2014	2015	Evolution 2014-2015
Longueur totale du réseau (km)	187,5	189,1	0,9%
Longueur de distribution (km)	187,5	189,1	0,9%
<i>dont canalisations</i>	164,6	166,0	0,9%
<i>dont branchements</i>	22,9	23,1	0,6%

Le linéaire total de réseau est de 189,1km avec une évolution de 0,9% entre 2014 et 2015.

Equipements	2014	2015	Evolution 2014-2015
Nombre d'appareils publics (*)	70	77	10%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	52	60	15,4%
<i>dont bouches d'incendie</i>	18	17	-5,6%
Branchements			
Nombre de branchements	3335	3358	0,7%
Compteurs			
Nombre de compteurs	3773	3805	0,8%
<i>dont sur abonnements en service</i>	3673	3713	1,1%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	100	92	-8%

Le nombre de branchements et de compteur évolue faiblement. La part de compteur sans abonnement régresse de 8%.

Il n'y a aucun branchement plomb dur le service.

1.7 BILAN DES VOLUMES VENDUS

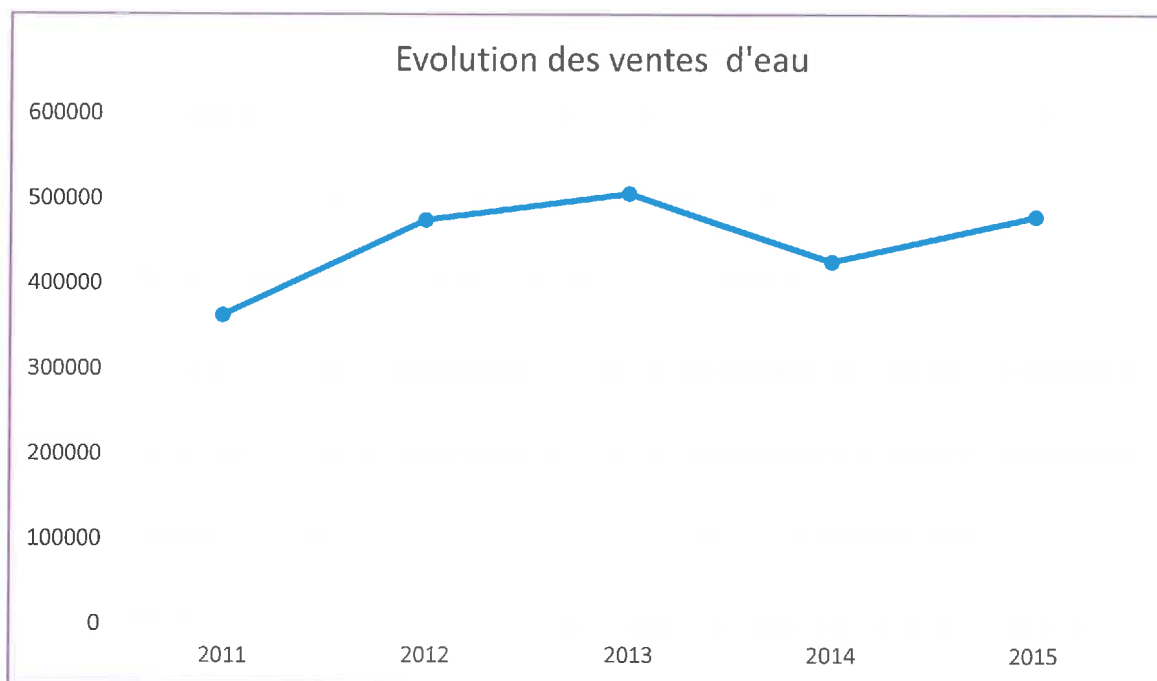
Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Le volume vendu se décompose ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015
Volume vendu selon le décret (m3)	363612	474349	505193	426090	478500	12,3%
Volume vendu aux abonnés du service	349 976	445 721	481 493	418 657	472990	13%
<i>domestique ou assimilé</i>	347 746	386 454	431 843	362 829	401393	10,6%
<i>autres que domestiques</i>	2 230	59 267	49 650	55 828	71597	28,2%
Volume vendu à d'autres	13 636	28 628	23 700	7 433	5510	-25,9%

services d'eau potable

Les volumes vendus à d'autres services concernent deux collectivités :

- ✚ Commune de GODERVILLE, 2283m³ en 2014 et 1205m³ en 2015.
- ✚ SIAEPA de la région de BRETTEVILLE-SAINT MACLOU, 5150m³ en 2014 et 4305m³ en 2015.



L'année 2014 avait été marquée par une baisse 15,7% des ventes ; l'année 2015 marque une reprise des consommations.

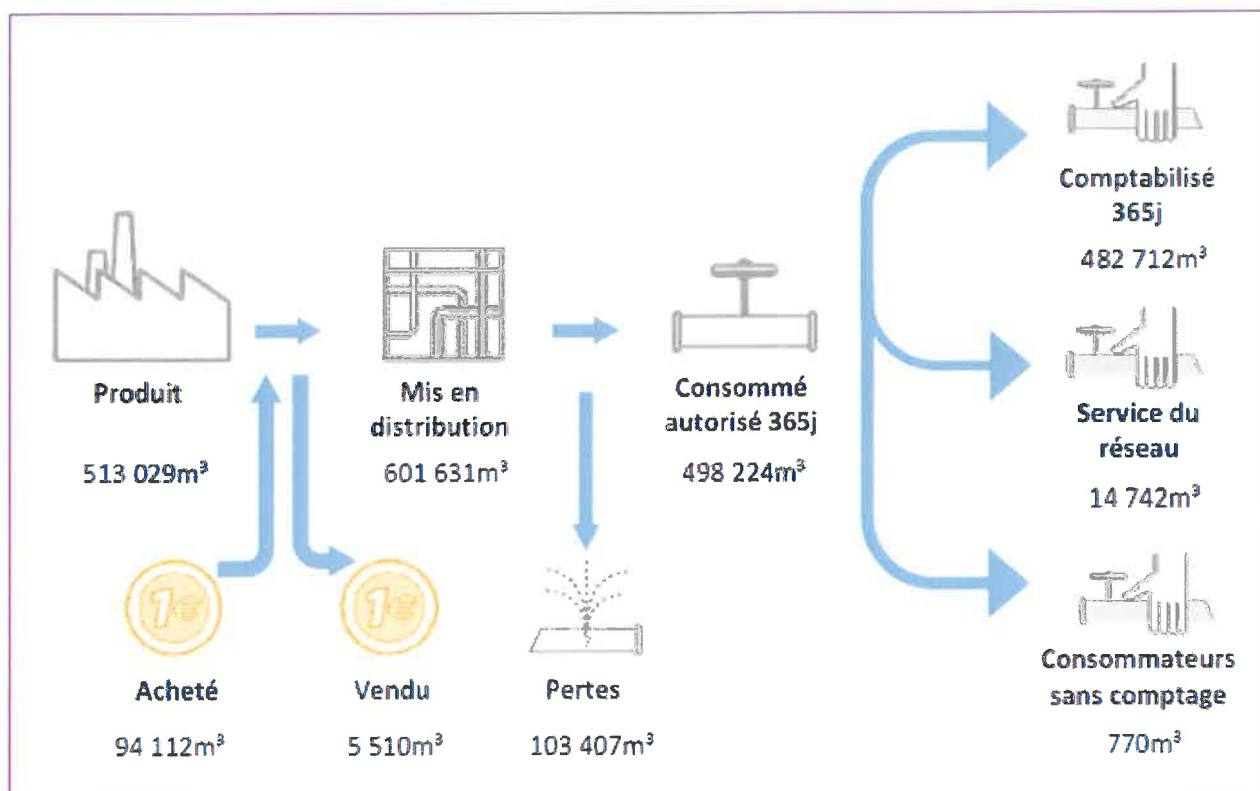
1.8 BILAN DES VOLUMES CONSOMMES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	371 341	458 893	489 456	441 686	482 712	9,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3)		620	700	700	770	10%
Volume de service du réseau (m3)	1 943	1 887	1 887	14 742	14 742	681,2%
Volume consommé autorisé (m3)	351 919	447 608	492 043	457 128	498 224	9%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	9%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	344	355	365	365	365	0,0%

1.9 ILLUSTRATION DES FLUX

Le schéma suivant extrait du RAD2015, présente la répartition des volumes présentés dans les paragraphes précédents :



2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs du service se composent de trois parties :

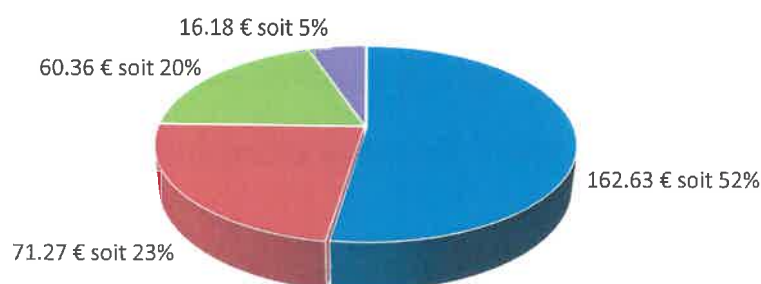
- ✚ La part du délégataire comprenant :
 - Une part **fixe de 42,58€HT** au 1^{er} janvier 2016 soit une augmentation de 1,04% par rapport au 1^{er} janvier 2015.
 - Une part **proportionnelle à la consommation de 1,004€HT/m³** au 1^{er} janvier 2016 soit une augmentation de 1% par rapport au 1^{er} janvier 2015.
- ✚ la part de la collectivité comprend :
 - Une part fixe de 71,27€HT au 1^{er} janvier 2015, qui n'a pas évoluée.

- Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3364€HT/m3** soit une augmentation de 0,52% par rapport au 1er janvier 2014, qui n'a pas évolué.
- ✚ Les taxes et les redevances
 - Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.
 - Deux redevances destinées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
 - Redevance pour la préservation de la ressource en eau fixée à **0,088€HT/m3** n'a pas subi d'évolution.
 - Redevance de lutte contre la pollution fixée à **0,415€HT/m3** au 1er janvier 2016 soit une augmentation de 1,22% par rapport au 1er janvier 2015.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/15	Montant au 01/01/16	Evolution 2014/2015
Part délégataire			161,00	162,63	1,03%
Abonnement			42,14	42,58	1,04%
Consommation	120	1,004	118,86	120,05	1%
Part syndicale			71,27	71,27	0%
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
Organismes publics			49,20	49,80	1,22%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4150	49,20	49,80	1,22%
Total € HT			292,03	294,26	0,76%
TVA 5,5%			16,06	16,18	0,75%
Total TTC			308,09	310,44	0,76%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,57	2,59	0,78%

Répartiton de la facture d'eau



Au 1^{er} janvier, le prix théorique du m3 d'eau (hors assainissement collectif et non collectif) est de 2,59 €TTC par m3 en hausse 0,78%.

2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2014 sont les suivantes :

Recettes	2014	2015	Evolution 2014/2015
Recettes de la Collectivité			
Vente d'eau domestique	257429 €	276233€	7,3%
Total des recettes de la Collectivité	257429 €	276233€	7,3%
Recettes de l'exploitant			
Vente d'eau domestique	564786 €	625014 €	10,66%
Travaux attribués à titre exclusif	25518 €	26914 €	5,47%
Ventes d'eau à d'autres services	3686 €	2977 €	-19,23%
Produits accessoires et autres	30084 €	27677 €	-8%
Total des recettes de l'exploitant	624074 €	682582 €	9,37%

Les données de CA 2015 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

- ✚ 2015 : 266 428 Euros
- ✚ 2014 : 149 913 Euros

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 QUALITE DE L'EAU

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé Haute Normandie (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- ✚ la ressource – suivi qualitatif des eaux brutes ;
- ✚ la production – suivi qualitatif de l'efficacité des étapes de traitement ;
- ✚ la distribution – suivi qualitatif durant le transport jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Le délégataire est engagé contractuellement à assurer un autocontrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Les analyses suivantes ont été réalisées en 2015 :

Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

Microbiologique	114	232	8
Physico-chimique	1191	139	12

3.1.1 Au niveau de la ressource

Le tableau présente le nombre d'analyse :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	-	-	4	4
Physico chimique	-	-	3	3

Les résultats sont tous conformes.

3.1.2 Au niveau de la production et distribution

Le tableau présente le nombre de prélèvement

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Ensemble	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	19	19	38	38	57	57
Physico-chimie	19	19	0	0	19	19

L'ensemble des résultats sont conformes.

3.1.3 Caractéristique de l'eau distribuée

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'autocontrôle, pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	97,4	101,3	2	mg/l
Chlorures	24,8	25,6	5	250 mg/l
Fluorures	50	90	2	1500 µg/l
Magnésium	3,39	3,57	2	mg/l
Nitrates	31,2	34,9	19	50 mg/l
Pesticides totaux	0,03	0,04	2	.5 µg/l
Potassium	1,1	1,2	2	mg/l
Sodium	10,4	10,6	2	200 mg/l
Sulfates	11,4	12,4	5	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	25,8	28,1	5	°F

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

	2014	2015
Paramètres microbiologiques		
Taux de conformité microbiologique	100%	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	19	19
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	19	19
Paramètres physico-chimique		
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	62	19
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	62	19

3.2 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0%	Aucune action	
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50 %	Dossier déposé en préfecture	
60 %	Arrêté préfectoral	X
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Le captage exploité par le SIAEPA a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Les mesures et travaux prévus dans l'arrêté sont en cours de mise en œuvre. **La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.**

3.3 CONNAISSANCE PATRIMONIALE ET GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

✚ Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;

- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants.

 Niveau 2

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.
Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

 Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;

- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	11	11
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0	0
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
ICGPR Localisation des autres interventions	10	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0	0
Total:	91	91

3.4 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.4.1 Rendement

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- ✚ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- ✚ Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

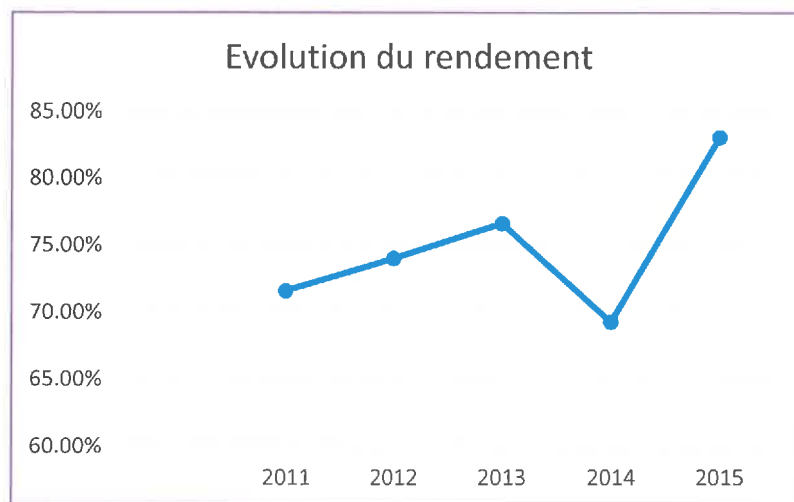
Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Le rendement Rd est calculé comme suit :

$$\text{Rdt (rendement du réseau de distribution (\%))} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé 365j} + \text{volume vendu à d'autres services})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services})}$$

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	71,6 %	74,0 %	76,6 %	69,3 %	83,0%	19,8%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224	-7,1%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	13 636	28 628	23 700	7 433	5 510	-68,6%
Volume produit (m3) C	540 032	570 352	576 203	570 351	513 029	-1,0%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	546	91 775	97 482	99 734	94 112	2,3%

Calcul effectué selon la circulaire, n° 12/DE du 28 avril 2008.



Après une baisse notable en 2014, le rendement s'est amélioré pour atteindre un niveau satisfaisant supérieure à 80%.

3.4.2 Indice linéaire de pertes

$$\text{ILP (indice linéaire des pertes (m3/j/km))} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé 365 jours})}{((\text{longueur de canalisation de distribution}) / 365)}$$

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j) (A-B) / (L/1000) / 365	2,79	3,11	2,71	3,42	1,71
Volume mis en distribution (m ³). A	526 942	633 499	649 985	662 652	601 631
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³). B	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m ³ /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation).

$$\text{ILC (m}^3\text{/j/km)} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé 365j} + \text{volume vendu à d'autres services})}{((\text{Longueur de canalisation de distribution}) / 365)}$$

Pour le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, cet indice s'élève à 8,31m³/j/km en 2014.

ILC (m ³ /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
	Rural	Intermédiaire	Urbain

L'indice linéaire de pertes du Syndicat est acceptable.

3.4.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m3/j/km))} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé 365 jours})}{((\text{longueur de canalisation de distribution}) / 365)}$$

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,83	3,16	2,76	3,68	1,96
Volume mis en distribution (m3) . A	526 942	633 499	649 985	662 652	601 631
Volume comptabilisé 365 jours (m3).B	371 341	458 893	489 456	441 686	482 712
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006

3.4.4 Indice linéaire des consommations

$$\text{ILC (indice linéaire de consommation (m3/j/km))} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé 365j} + \text{volume vendu à d'autres services})}{((\text{Longueur de canalisation de distribution hors branchements}) / 365)}$$

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des consommations	7.03	8.88	8.85	7,73	8,31
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	373 284	461 400	492 043	457 128	498 224
Volume vendu à d'autres services (m3) B	13 636	28 628	23 700	7 433	5 510
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006

3.5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Pour l'année 2015, il n'a été procédé à aucun renouvellement des réseaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	150 758	151 188	159 606	164 598	166 006
Longueur renouvelée totale (ml)	-	-	0	450	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	-	-	0	0	0

La durée de vie d'un réseau est de 60 à 70 ans. Le taux de renouvellement adapté serait de 1,5 à 1,6%.

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La problématique du remplacement des branchements en plomb est résolue. Il n'y a plus de branchement de ce type sur le périmètre de la collectivité.

4.2 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

En 2015, la collectivité a réalisé les investissements suivants :

- ✚ Travaux sur le réseau d'eau potable 13049,76 Euros

4.3 TRAVAUX REALISESPAR LE DELEGATAIRE

4.3.1 Travaux d'entretien et d'exploitation

- ✚ Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- ✚ Des travaux de réparation des installations
- ✚ Le nettoyage des réservoirs :
 - Réservoir Bordeaux St Clair (enterré)
 - Réservoir Tourville et surpression, tour intérieure.
 - Réservoir Tourville et surpression, tour extérieure.
 - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour intérieure.
 - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour extérieure.

- ✚ Des recherches de fuite par corrélation acoustique sur 13050m en 2015 contre 19200m en 2014 ; elles se répartissent comme suit par communes :

Commune	Linéaire en m
BEC DE MORTAGNE	200
BENOUVILLE	150
CRIQUEBEUF EN CAUX	200
EPREVILLE	2000
FROBERVILLE	8400
LES LOGES	50
SAINT LEONARD	1250
TOURVILLE LES IFS	800

- ✚ Des réparations de fuites réparties comme suit par type :

	2014	2015
Nombre de fuites sur canalisations	36	26
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,2
Nombre de fuites sur branchement	9	8
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2
Nombre de fuites sur compteur	6	0
Nombre de fuites sur équipement	9	7
Nombre de fuites réparées	60	41

- ✚ Le remplacement de 92 compteurs et de 35 têtes émettrices
- ✚ Des travaux sur réseaux : Néant

4.3.2 Programme contractuel de renouvellement

Les dépenses liées à ce programme sont de 34 505€ (CARE 2015).

Ils correspondent à :

- ✚ Suppression de Tourville :
 - Remplacement de la pompe 2.
 - Remplacement de la protection anti béliet.

4.3.3 Travaux réalisés dans le cadre de la garantie pour la continuité du service

Les dépenses sont de 9961€ (CARE 2015).

- ✚ Surpression et réservoir de Tourville :
 - Renouvellement de l'hydraulique du refoulement (sous cuve) et des vannes de vidange des deux cuves.
 - Clapet et modification hydraulique du surpresseur
 - Rénovation du local surpresseur

4.3.4 Travaux neufs

Les travaux neufs ont porté sur

- ✚ Création de 23 branchements représentant 136 m de canalisations de branchement.

4.4 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
En cours de la dette au 31 décembre	.. €	.. €
Montant remboursé durant l'exercice	936,83 €	936,83 €
Dont en capital	936,83 €	936,83 €
Dont en intérêts	0,00 €	0,00 €

4.5 AMORTISSEMENT DES BIENS

Pour 2015, les amortissements sont de 68 267,10€.

4.6 PROJETS A L'ETUDE

Dans la cadre du RAD 2015, le délégataire liste les pistes d'amélioration suivantes :

- ✚ **SAINT LEONARD / EPREVILLE** : sécurisation du réseau de distribution d'eau potable.
Projet : Une alimentation de la Zone d'Activité des Hautes Falaises par le réseau surpressé de Tourville les Ifs est à l'étude.
- ✚ **SAINT LEONARD /les Hogues** : renouvellement réseau 2000m
- ✚ **BEC DE MORTAGNE** : Renouvellement canalisation de refoulement fuyard.
Projet : Renouvellement du refoulement le plus ancien situé Route de la Vallée au Bec de Mortagne. Le diamètre du refoulement devra permettre l'alimentation de l'usine de traitement car actuellement l'usine est alimentée par les 2 refoulements en parallèles. Le second refoulement sera utilisé comme secours permettant d'alimenter l'interconnexion avec Goderville en eau traitée.
Linéaire : env. 2500m. Le tracé sera à définir pour limiter le passage en domaine privé.
- ✚ **TOURVILLE LES IFS Hameau d'Ygneauville** : renouvellement canalisation fuyarde.
Projet : Renouvellement de la canalisation située Hameau de Ygneauville. Linéaire : Env 170 ml de canalisation PEHD DN63.
- ✚ **TOURVILLE LES IFS La broche à rôtir** : renouvellement réseau 700ml

Deux opérations sont programmées en 2016 :

- ✚ L'opération 1 (environ 70000 Euros HT) comprendra :
 - La création d'une interconnexion entre les deux réseaux alimentant le secteur (Ville de Fécamp et SIAEPA) au niveau du rond-point de la Croix Bigot
 - La modification des réseaux dans le réservoir de la ZAC
- ✚ L'opération 2 (environ 138000 Euros HT) comprendra :
 - La mise en œuvre d'une canalisation sur un linéaire de 900m posé en majorité sous accotement de la Route d'Yport.
 - Au niveau des réservoirs du haut service d'Yport, modifications hydrauliques de l'alimentation des cuves.

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2013	2014
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

6 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	Evolution 2014- 2015
Production et distribution de l'eau			242,83	244,46	0,67%
Part délégataire			161,00	162,63	1,01%
Abonnement			42,14	42,58	1 ;04 %
Consommation	120	1,0004	118,86	120,05	1%
Part collectivité(s)			71,27	71,27	0 %
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
Collecte et dépollution des eaux usées			389,31	390,64	0,34%
Part délégataire			132,51	133,84	1%
Abonnement			20,50	20,70	0,98%
Consommation	120	0,9334	112,01	113,14	1,01%
Part collectivité(s)			256,80	256,80	0%
Consommation	120	2,1400	256,80	256,80	0%
Organismes publics et TVA			143,79	144,65	0,60%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			58,59	58,85	0,44%
TOTAL € TTC			775,93	779,75	0,49%